

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n° 2021-010

**« REGLEMENT DE LA VOIRIE
COMMUNALE »**

**DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DU CONSEIL
MUNICIPAL A LA COMMISSION
AD HOC**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 13 janvier
2021 et affichée le 13 janvier 2021.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : **27 JAN 2021**

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 19 janvier 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi
dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni
en mairie, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, M.
Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème}
adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème}
adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-
Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain
Maillet, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, Mme
Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois,
Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra
Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Firose Gador, M.
Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye, Mme Valérie
Auber.

Absents représentés : M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint
(par M. Jean-Max Nages), Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe
(par Mme Aurélie Testan), Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe (par Mme Honorine Lavielle), Mme Bibi-Fatima
Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-Paul Babef), M. Alain Iafar
(par Mme Sophie Tsiavia), Mme Paméla Trécasse (par M.
Henry Hippolyte).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Mihidoiri Ali 8^{ème}
adjoint à 17h28.

Départ(s) en cours de séance : M. Sergio Erapa à 18h42.

Absents : Mme Gilda Bréda, M. Patrice Casimir, M. Sergio
Erapa.

.....
.....

Affaire n°2020-010

**« REGLEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE »
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA
COMMISSION AD HOC**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-22 et L. 2121-29,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment des articles L. 141-11 et R. 141-14,

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires générales », « Aménagement -- Travaux - Environnement » et « Politique éducative scolaire et Associative » du 7 janvier 2021,

Vu le rapport présenté en séance le 19 janvier 2021 relatif à la désignation des représentants du Conseil municipal à la commission Ad Hoc prévue au règlement de la voirie communale,

Candidats de la majorité

M. Didier Amachalla

M. Armand Mouniata

M. Jean-Paul Babef

Aucune autre candidature n'est proposée,

Après avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : à l'unanimité, de procéder au vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi 2011-525 du 17 mai 2011 – art 76) ;

Candidats de la majorité

Nombre de suffrages exprimés : 36

Nombre de voix recueillies : 36

Nombre d'oppositions : 00

Abstentions : 00

Article 2 : sont élus en qualité de représentant du Conseil municipal au sein de la Commission Ad Hoc :

- M. Didier Amachalla
- M. Armand Mouniata
- M. Jean-Paul Babef

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU